Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB130_2026-DE

SAINT-MARTIN-DE-CRAU
PROVENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Séance du 3 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois novembre à 18h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Mme DELLANEGRA Séverine – Maire de la commune

Présents : Mmes et MM. DELLANEGRA Séverine - BESANÇON Julien - CHIOUSSE Céline - MORRA Geoffroy - SALLE Christiane - DEMARQUE Mickaël - CHARNOZ Isabelle - IMBERT Frédéric - ORIOL Anne-Claire - ISNARD Robert - HUMBERT Didier - TOULOUSE Thierry - INVERNON Patrice - LAFUENTE Armand - CAMINADE Yves - LAPORTE Jean-Michel - RIPOLL Fabien - RAMELLA-BAGNERI Stéphanie - PRIEGO Sandrine - LIOZON Jorris - HAINY Isabelle - MAGNIER Stéphanie - HERVE Alexia - SANCHO Thierry - PERRET Christophe - TEIXIER Tania – JARRY Claudy – COZZOLINO Jean-Jacques

Absent(s) excusé(s) avec pouvoir : Mmes et MM. BEAUMONT Anne - MEIFFRE André - ENDERLE Patricia - PAULIN Joëlle – BALBIS Cathy

Absent(s) excusé(s) :

Le secrétariat a été assuré par : Mme CHIOUSSE

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal :	33
Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de suffrages exprimés :	33
Vote pour :	33
Vote contre :	/
Abstention :	/

N° 130/26 – Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section AB n° 250 sise chemin du Mas de Roche et appartenant à la société MODIA

Rapporteur : M. BESANÇON

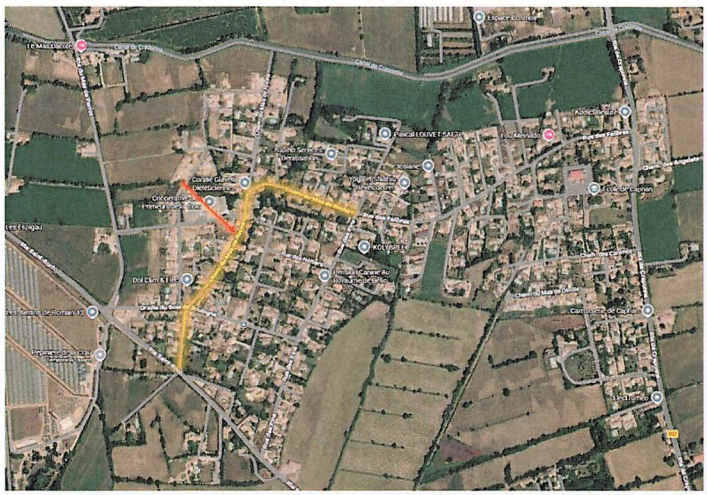
Vu le Code général des collectivités territoriales ;

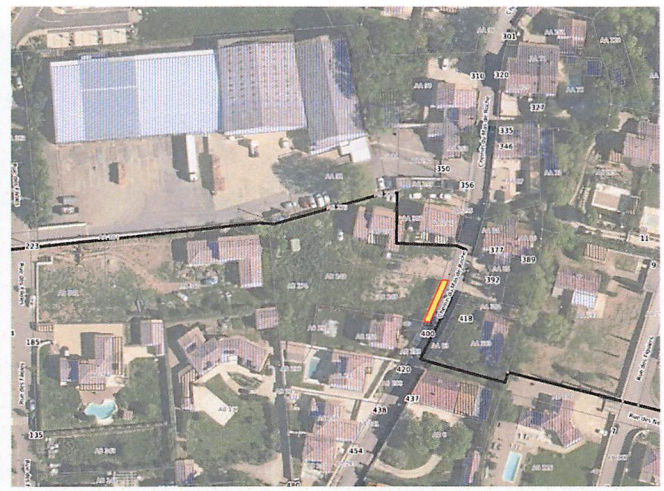
Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB130_2026-DE

Vu l'article L 1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

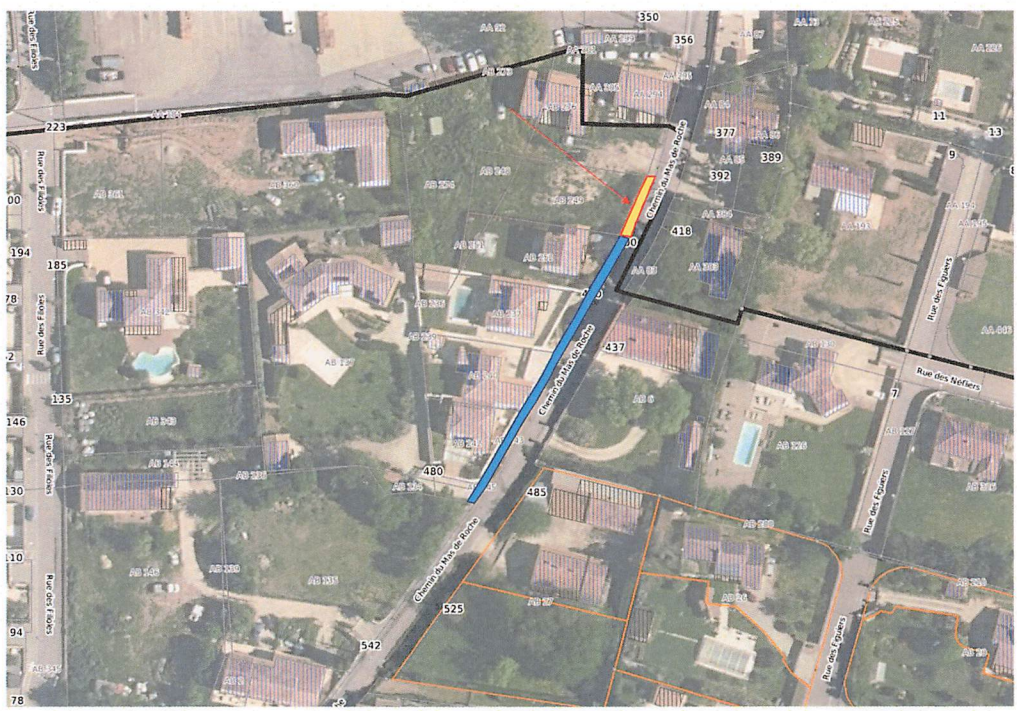
Vu le Code civil ;

Considérant que la société MODIA, représentée par Monsieur Christian PLANTEVIN, accepte de céder à la Commune la bande de terrain cadastrée section AB n°250, d'une contenance de 30 m² et limitrophe au chemin du Mas de Roche à l'euro symbolique au regard de l'intérêt que cela pouvait représenter dans l'aménagement de la voie ;





Considérant que l'acquisition de cette parcelle permettrait à la commune de compléter sa maîtrise foncière le long de cette voie afin d'envisager à terme sa requalification (sachant que sur ce tronçon, la commune possède déjà les parcelles en bleu) ;



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB130_2026-DE

Je vous demande de bien vouloir :

1. **Approuver** l'acquisition amiable de la parcelle cadastrée section AB n°250,
2. **Préciser** que l'acquisition se fait à l'euro symbolique,
3. **Autoriser** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
4. **Charger** le Directeur Général des services de l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte la délibération à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour :	33 voix
Contre :	0 voix
Abstention :	0 voix
Ne prend pas part :	0 voix

Fait et délibéré à SAINT-MARTIN-DE-CRAU, le 3 novembre 2026.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Séverine DELLANEGRA
Le Maire
La Présidente de séance

Céline CHIOUSSE
2ème Adjointe au Maire
La secrétaire de séance

MAIRIE DE ST-MARTIN-DE-CRAU * (B.-du-Rh.) *